

Déclinaison du volet 3 et dialogue social

Déclinaison du volet 3

La déclinaison du volet 3 de l'accord du 22 octobre implique d'être préparé à l'exercice de négociation. Notre délégation a souhaité sensibiliser le DG sur les conditions à réunir au plan local afin que les propositions d'actions dans le cadre de l'enveloppe budgétaire mise à disposition de chaque direction pour améliorer le cadre de vie des agents aboutissent à un consensus avec les OS locales. Or, nous avons fait le constat que certains responsables départementaux n'ont pas été suffisamment préparés à ce qui allait se passer. En effet, il ne s'agit pas d'appliquer des directives nationales, comme ils sont habitués à le faire, mais de faire émerger des demandes locales recueillant un accord des OS. La DG leur a apporté un soutien par l'intermédiaire d'une Foire aux questions (FAQ) pour leur donner des exemples et non fixer des limites. Or, trop souvent, les directions locales ont considéré les exemples donnés comme faisant partie d'une liste exhaustive d'actions possibles. Face à ce constat, notre délégation a demandé que la DG fasse un point en mars pour identifier les sources de difficultés (rigidités, mauvaise compréhension de l'exercice...). Il ne faut pas décevoir les attentes des collègues. Il faut faire un état du fonctionnement du collectif. Il faut espérer en effet qu'il y aura d'autres occasions de négocier et que ça ne sera pas un investissement gratuit car l'ordonnance régissant les négociations devrait avoir vocation à s'appliquer de plus en plus dans les années à venir.

En réponse, le DG a partagé la nécessité de concertation locale pour amener les gens à se parler différemment sans pour autant faire preuve d'un trop grand pessimisme. Il s'est alors engagé à repasser le message à ses directeurs locaux lors d'une prochaine réunion. Le service RH de la DG a fait part de sa volonté d'accompagner les services dans cet exercice tout en faisant observer que les discussions sont enclenchées dans plusieurs directions qui sont pleinement impliquées à tel point que certaines envisageraient même d'abonder certains projets par leur Dotation Globale de Fonctionnement. La DG a d'ailleurs enregistré un premier résultat positif en Guyane avec un CTL qui a acté un premier accord prévoyant : prestations d'un artiste local, gourdes, salles de pause, masques, team-building.

Répondant à notre demande, le DG a confirmé qu'il y aura une première enquête mi-mars sur ces projets en ajoutant qu'il souhaitait effectivement une appropriation de la démarche par tous les acteurs.

Notre délégation a insisté sur le rôle important de l'émulation collective : la Guyane montre que c'est possible. Il faut en alimenter la FAQ et insister dans le message à diffuser auprès des directions locales sur l'importance d'agir sur le collectif et sur ce qui améliore les conditions de travail au quotidien.

Dialogue social

Notre délégation a rappelé que les échanges à distance ne doivent dégrader, ni l'action syndicale, ni le dialogue social. Tout doit être fait pour limiter les difficultés en ce domaine.

Par ailleurs, nous avons sensibilisé le DG en amont d'un prochain GT sur les droits syndicaux sur l'importance de disposer de la plus grande visibilité quant aux conditions d'exercice des mandats d'élus dans les nouvelles instances mises en place à compter du 1^{er} janvier 2023 après le scrutin du 8 décembre. En effet, trouver des candidats n'est pas toujours une tâche facile surtout lorsque l'on ne dispose pas de toute la visibilité sur les modalités d'exercice du dialogue social. Or, des profondes évolutions vont modifier en profondeur les conditions de participation à des instances qui seront à la fois moins nombreuses mais aussi auxquelles participeront moins d'élus titulaires. C'est pourquoi nous avons demandé des engagements au DG qui est resté sur une position beaucoup trop rigide. Le DG est resté sur une vision beaucoup trop restrictive des textes et nous avons alors posé la question de l'utilité du prochain GT programmé prochainement si aucune marge de manœuvre n'était possible. Le dialogue social ne pourra s'améliorer qu'à certaines conditions dont le bon calibrage des moyens accordés aux élus des personnels fait partie. Rendez-vous est donné au prochain GT Droits syndicaux en espérant que d'ici là le DG aura évolué dans ses positions.